

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Lundi 25 mars 2024



Assainissement



Bâtiment



Eau potable



Espace public



Ouvrage d'art

L'INGÉNIERIE DE PROJET AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE PUBLIC

- Présentation des enjeux généraux
- Table ronde avec la participation de :
 - Jean-François Juste**, maire de Conques sur Orbiel
(projet de groupe scolaire)
 - Philippe Andrieu**, maire de Céprie
(projet de traverse d'agglomération et de crèche intercommunale)
 - Pauline Chauvet** et **Emanuele Moro**, maitres d'œuvre
(projet de crèche intercommunale)
 - Yasmina Aboumajd**, directrice du CAUE de l'Aude

CONSTRUIRE UN OUVRAGE PUBLIC

De l'idée à la mise en service !

SOMMAIRE

A. Le cadre réglementaire

B. Les acteurs du projet

C. Le déroulé du projet

D. Le planning

E. L'assistance de l'ATD

A/Le cadre réglementaire

Les obligations du Maître d'Ouvrage: Que dit le Code de la Commande Publique ?

Extrait du Livre 4 du CCP (transposition de l'ancienne « Loi MOP ») :

« **Dispositions propres aux marchés publics liés à la Maîtrise d'Ouvrage publique et à la Maîtrise d'Oeuvre privée** »

« Titre I^{er} : Champ d'application - Chapitre I^{er} : Maîtres d'Ouvrage

Article L. 2411-1 :

« Les Maîtres d'Ouvrage sont les **responsables principaux de l'ouvrage**. Ils ne peuvent déléguer cette **fonction d'intérêt général**, définie au titre II (...).

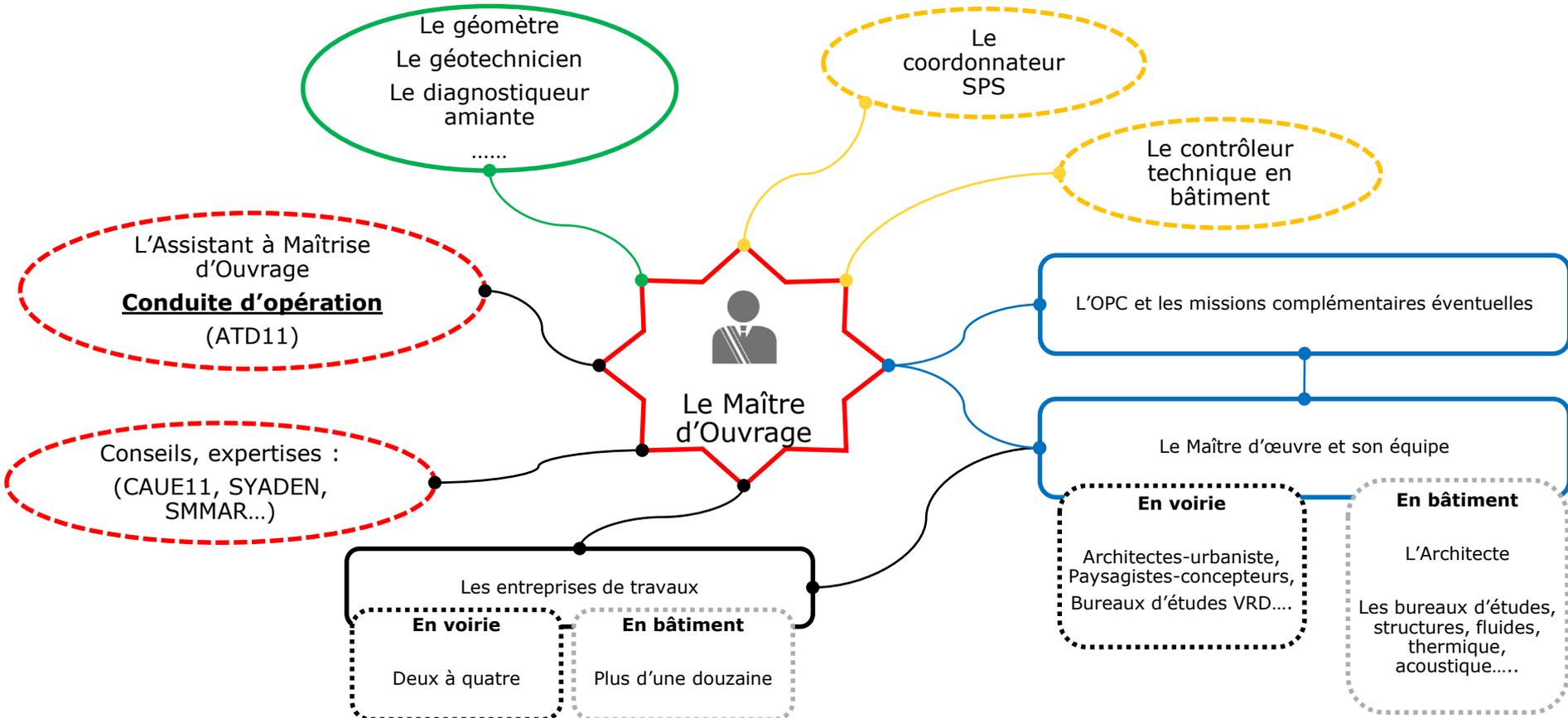
Titre 2 : Maîtrise d'Ouvrage - Chapitre I^{er} : Attributions du Maître d'Ouvrage

Article L. 2421-1 :

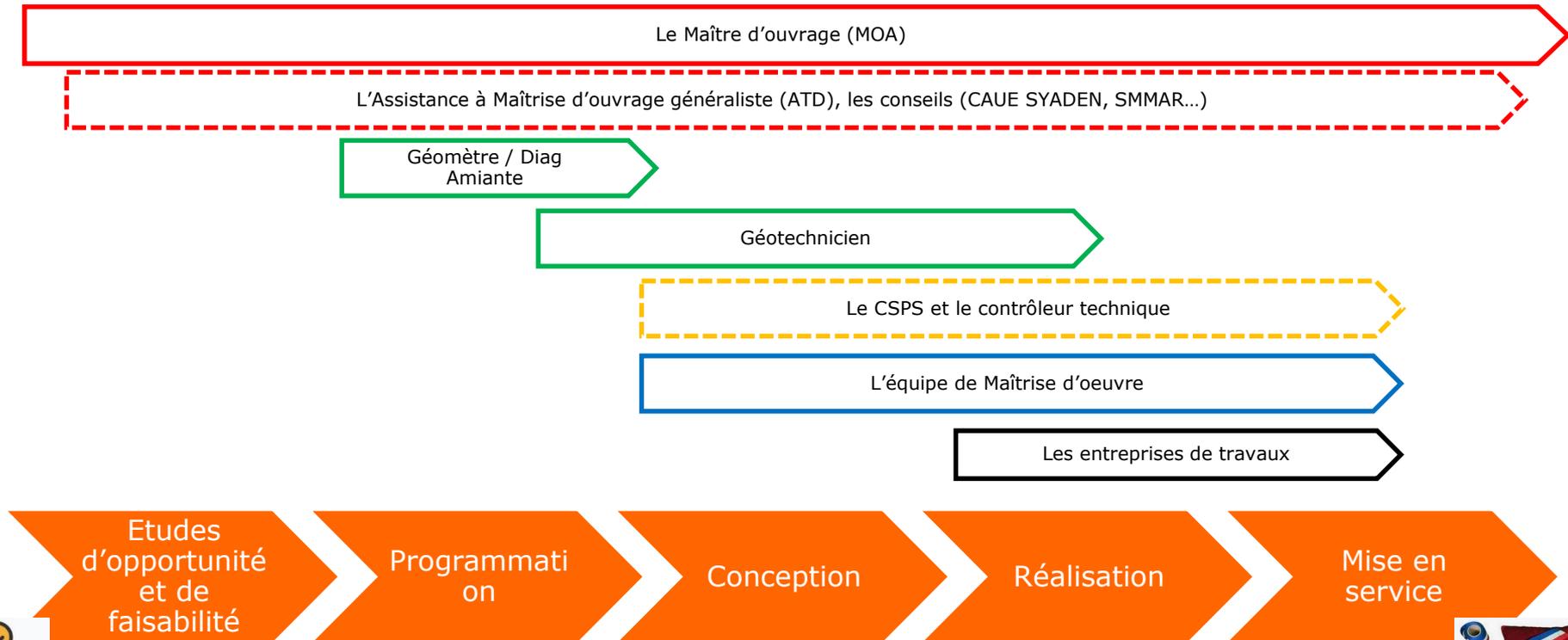
« Les attributions du Maître d'Ouvrage qui, pour chaque opération envisagée, s'assure préalablement de sa **faisabilité** et de son **opportunité**, sont les suivantes : détermination de sa **localisation** ; l'élaboration du **programme** défini à l'article L. 2421-2 ; la fixation de l'**enveloppe financière prévisionnelle** ; le **financement de l'opération** ; le choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé ; la conclusion des marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux de l'opération. »

B/ Les acteurs du projet

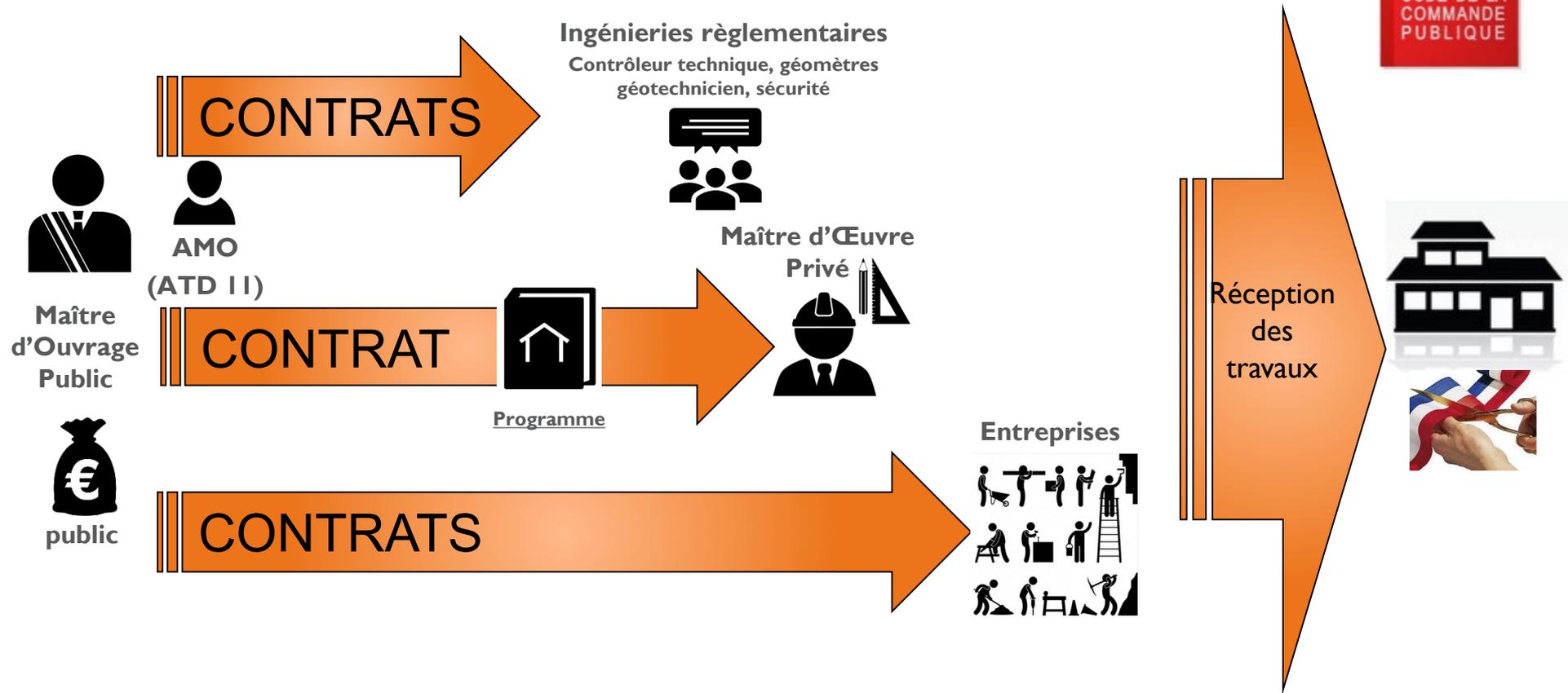
Un projet : de nombreux acteurs...



Et leur présence au cours du projet



Les obligations du Maître d'Ouvrage: La contractualisation.



C/Le déroulé du projet

Les principales étapes ...



Les études de programmation

Choix d'un Maître d'oeuvre

- L'opportunité et la faisabilité
- L'estimation de l'enveloppe prévisionnelle
- Le calendrier prévisionnel
- **Le préprogramme**
- Le financement
- Le programme

Les études de conception

Choix des entreprises

- Les études d'esquisse ou de diagnostic en réhabilitation (ESQ ou DIA)
- Les études d'avant-projet (APS **et APD**)
- Les études de projets (PRO)
- Le dossier de consultation des entreprises (ACT / DCE)

La réalisation des travaux

- La période de préparation
- La réalisation des travaux
- **La réception des travaux**
- La mise en service

Et les trois jalons importants !

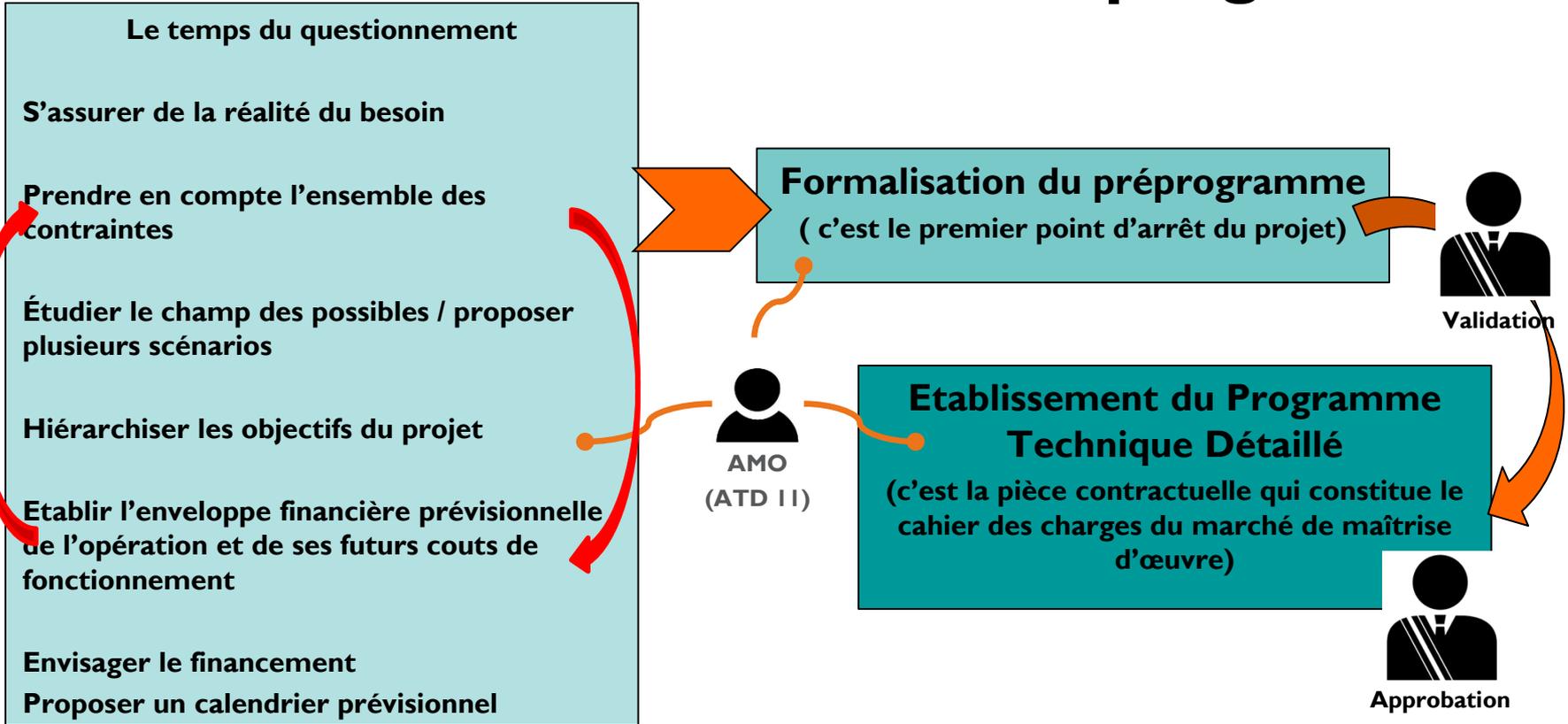
Le préprogramme car il permet la décision d'engager (ou pas) l'opération

L'Avant-Projet Détaillé car il arrête l'enveloppe prévisionnelle des travaux

La réception des travaux car elle acte la possible mise en service de l'ouvrage

La première étape : La programmation

Traduire l'idée en programme !



UN PROGRAMME NE SE DESSINE PAS IL S'ECRIT

L'enveloppe financière prévisionnelle : on va quand même en parler un petit peu !

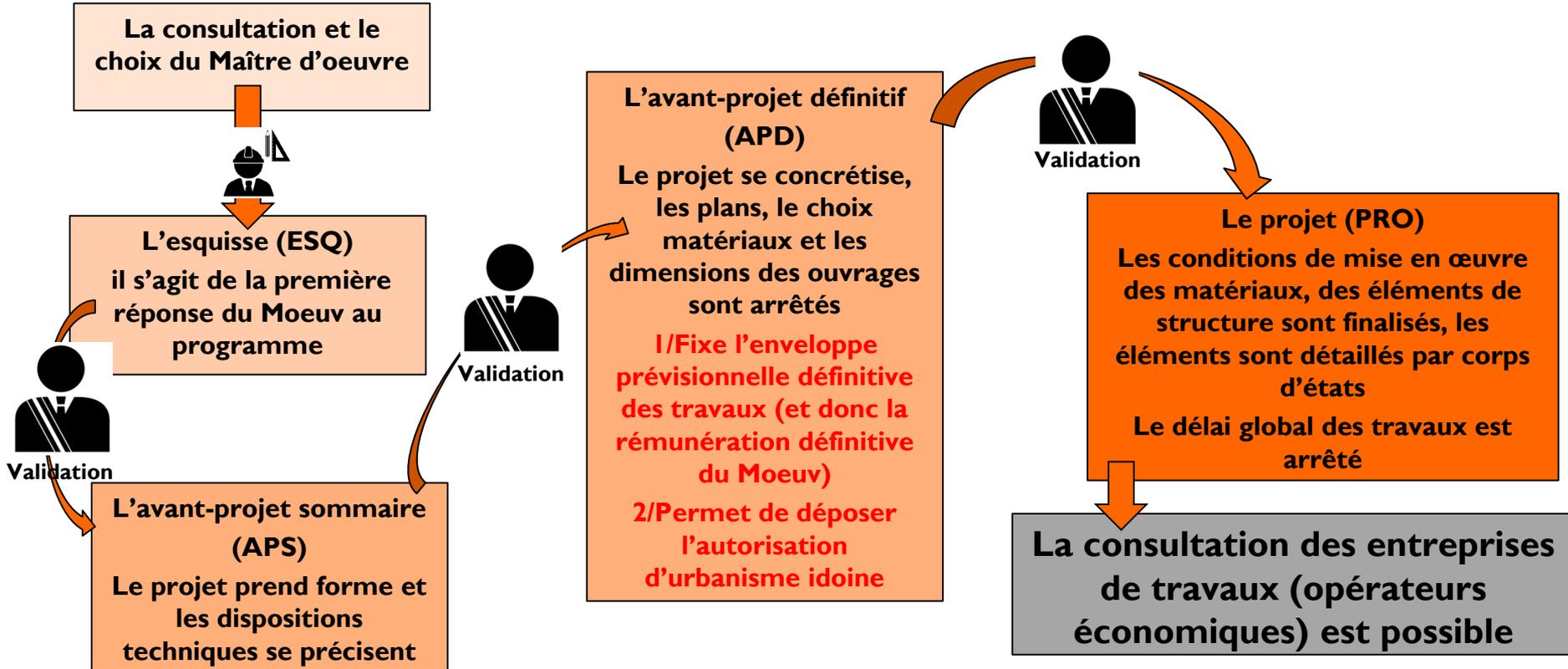
CE QUE COMPREND LE COUT PREVISIONNEL DU PROJET :



Et en **coût global** :
les coûts de
fonctionnement et
d'exploitation

La deuxième étape : La conception

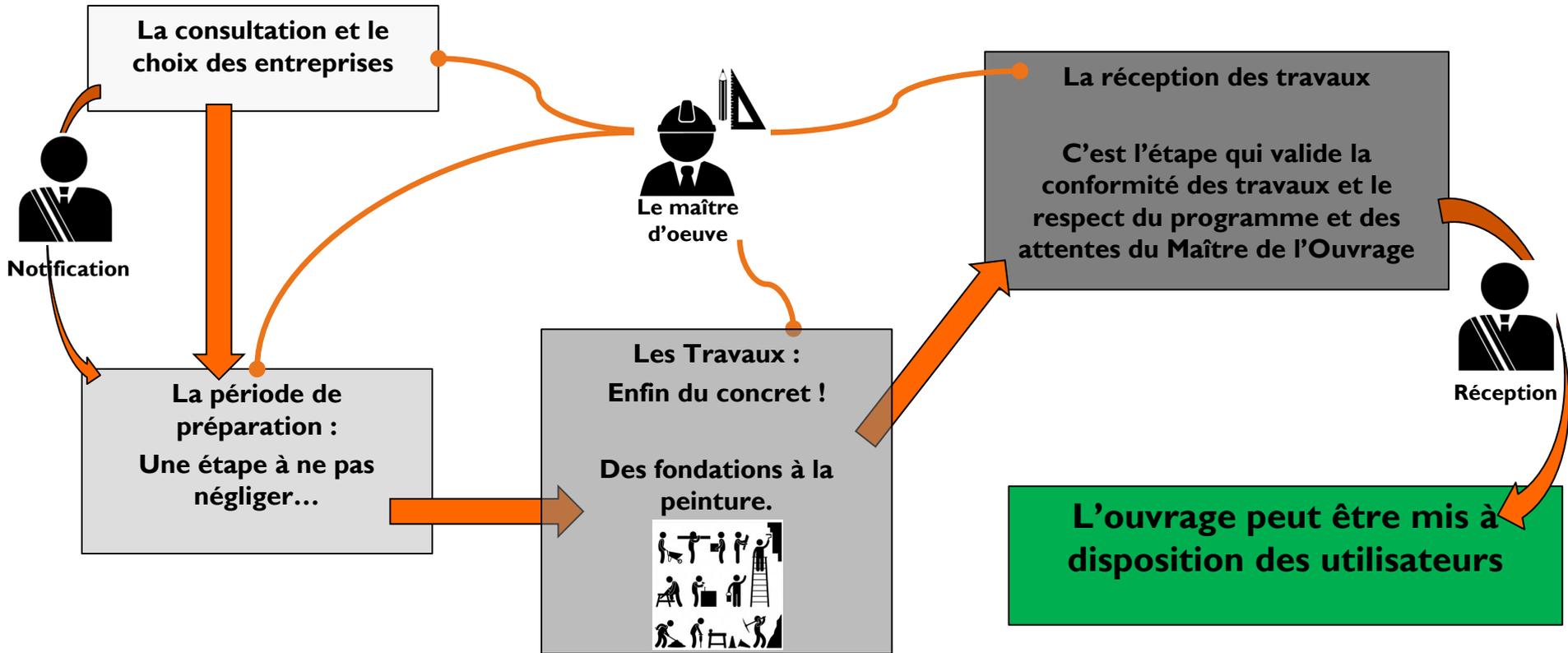
Du programme au projet !



LE PROJET ENFIN SE DESSINE !

La troisième étape : Les travaux

Du projet à sa concrétisation!



LE PROJET SE MATERIALISE

D/Le planning

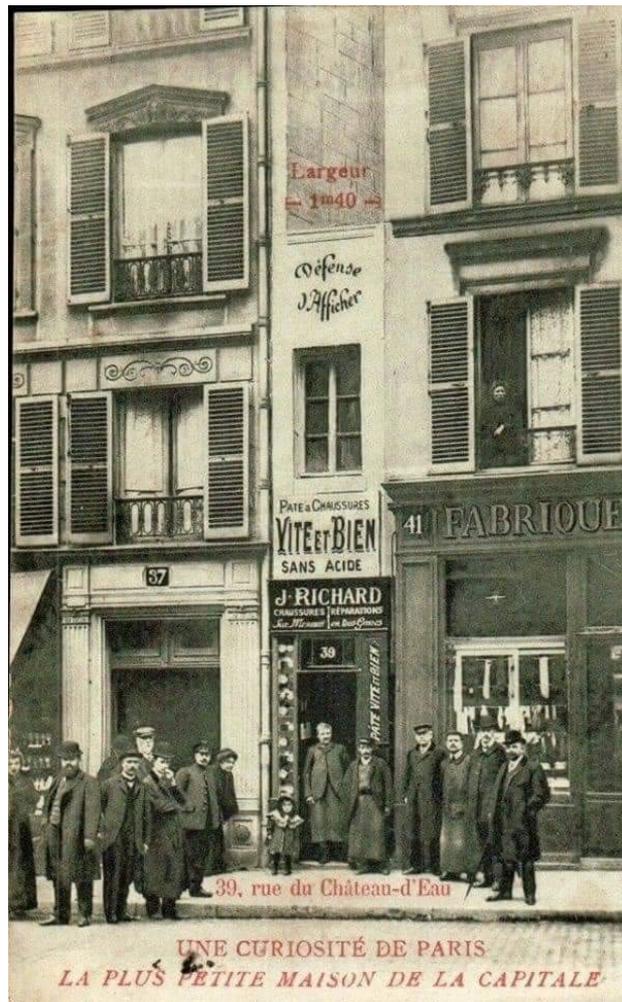
- **La notion de délai n'est pas la même pour tous les acteurs du projet !**
- **Il n'y a pas un délai, mais une somme de délais imbriqués, dont certains sont incompressibles et d'autres conditionnent les suivants, et tous ne sont pas maîtrisables par le maître d'Ouvrage**

Un calendrier prévisionnel réaliste doit accompagner le préprogramme

On ne gagne pas du temps :

- En omettant les questionnements préalables nécessaires.
- En négligeant la phase de programmation.
- En comprimant outre mesure les délais d'études du maître d'œuvre ou de réalisation des travaux.

Les difficultés induites ramèneront de toute façon le délai à la réalité...mais dans la douleur !



E/L'assistance proposée par l'ATD

En phase programmation

- Finaliser les besoins du projet (état des lieux, objectifs du maître d'ouvrage, attentes des utilisateurs...)
- S'assurer de la faisabilité de l'opération et envisager les différents scénarios possibles.
- Etablir l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle
- Formaliser le pré-programme
- Rédiger le programme technique
- Etablir un calendrier prévisionnel de l'opération

En phase conception

- Mener à bien la procédure du choix du maître d'oeuvre
- Veiller au respect du programme
- S'assurer du respect de l'enveloppe prévisionnelle
- Veiller à la prise en compte des moyens de contrôles et de conduite des marchés de travaux

En phase travaux

- S'assurer du respect de la programmation et de la destination de l'ouvrage
- Aider à la décision sur des propositions techniques des entreprises et du maître d'oeuvre
- Conseiller le MOA sur les modalités de réception
- Activer le maître d'oeuvre en vue de résoudre les désordres constatés par le MOA

L'Agence Technique Départementale propose un devis, généralement pour chaque étape, sur la base d'un nombre d'heures envisagé.

Ne sont facturées que les heures réalisées

Exemples de projets pouvant faire l'objet d'un accompagnement par l'ATD:

- Projets de **construction** neuve, d'**extension** ou de **rénovation** d'un bâtiment
- Projets d'aménagement **d'espaces publics** : coeur de village, traverse d'agglomération...
- **Equipements publics** : crèche, école, cantine, centre de loisirs / accueil périscolaire, gymnase / salle de sport, hébergement, salle polyvalente / salle des fêtes, maison des associations, MJC, médiathèque, musée, école de musique, accueil touristique, bureaux divers, centre médicaux, maisons de retraite, ateliers municipaux... (liste non exhaustive).



...

ECUEILS ET FAUSSES PISTES

Se contenter d'un état des besoins et des objectifs inachevé, voire en faire l'économie.

Sous-estimer le temps de la programmation et des questionnements préalables.

Sous-estimer le coût réel de l'opération et des travaux.

Sous-estimer le coût des études de la Maîtrise d'œuvre et le temps à leur accorder

Car une fois réalisé, l'ouvrage s'impose aux usagers

POUR CONCLURE

Un projet se réussit au stade du programme

Un programme bien muri et partagé permet à l'assemblée délibérante de constater qu'il y a accord sur les bases fondamentales du projet et ses conditions de réalisations.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 janvier 2024
- Approbation du Compte Financier Unique 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote du budget prévisionnel 2024
- Subvention au COS
- Questions diverses

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2023

Compte Financier Unique 2023

Compte financier unique - Fonctionnement

Charges		
Ch.	Nature	Montant (€)
011	Charges à caractère général	124 320,38
012	Charges de personnel	682 603,75
65	Autres charges de gestion	10 750,50
67	Charges spécifiques	3 009,00
042	Dotations amortissements	4 966,56
	Sous-total	825 650,19
	Résultat d'exercice	
	Résultat reporté 2022	
	Résultat de clôture	

Produits		
Ch.	Nature	Montant (€)
70	Prestations	533 555,08
74	Adhésions	399 492,00
75	Divers	581,19
013	Atténuation de charges	6 432,84
	Sous-total	940 061,11
		114 410,92
	002	283 775,64
		398 186,56

Compte financier unique 2023 - Investissement

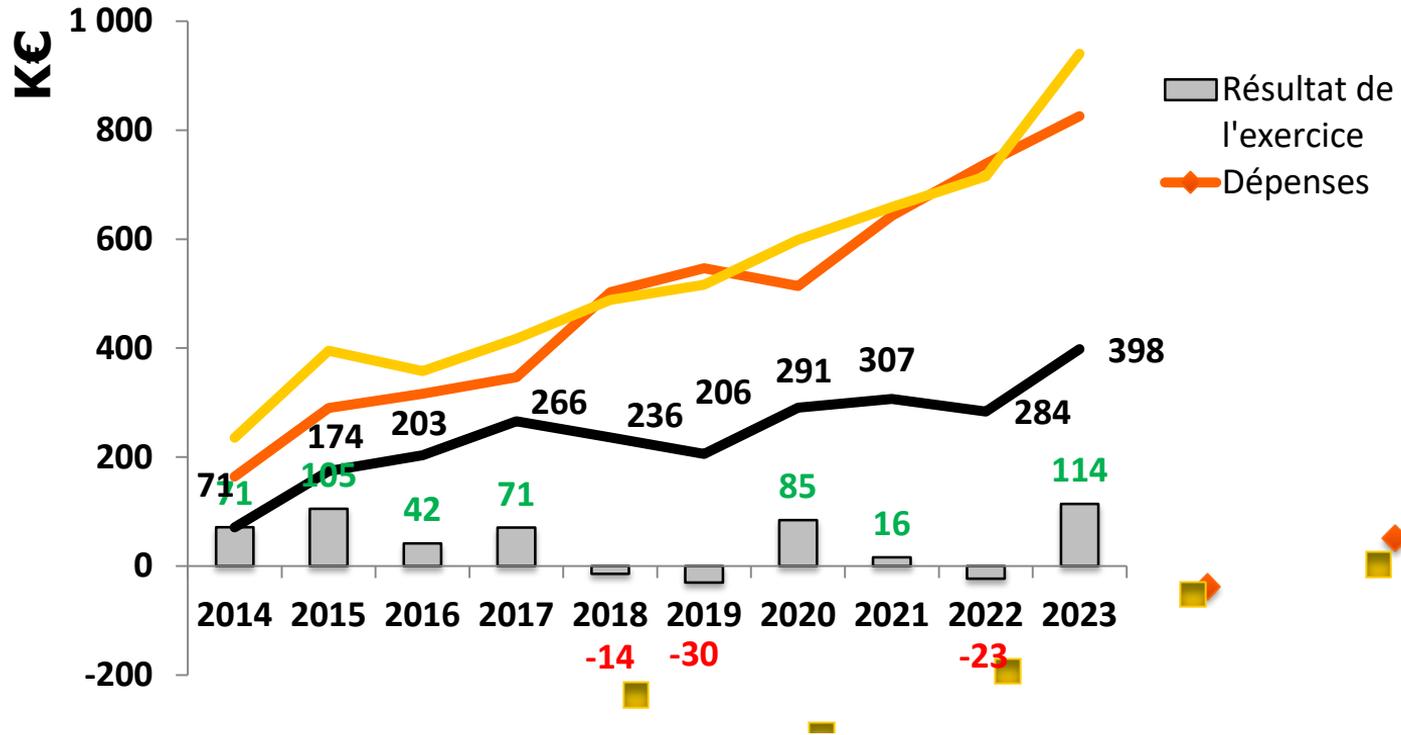
Charges		
Ch.	Objet	Montant (€)
20	Immobilisations incorporelles	13 500,00
	Sous-total	13 500,00
	Résultat d'exercice	
	Résultat reporté 2022	
	Résultat de clôture	

Produits		
Ch.	Objet	Montant (€)
040	Amortissements	4 966,56
	Sous-total	4 966,56
		-8 533,44
	001	20 772,82
		12 239,38

Compte financier unique 2023- Synthèse résultats

Section de fonctionnement (en €)	
Résultat d'exercice	114 410,92
Résultat reporté 2022 - 002	283 775,64
Résultat de clôture fonctionnement	398 186,56
Section d'investissement (en €)	
Résultat d'exercice	- 8 533,44
Résultat reporté 2023 - 001	20 772,82
Résultat de clôture investissement	12 239,38
Résultat d'exercice total 2023	105 877,48
Résultat de clôture total	410 425,94

Evolution des résultats d'exploitation - fonctionnement



Affectation des résultats 2023

Affectation du résultat 2023

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture (€)	398 186,56	12 239,38
Proposition d'affectation :		
002 – Résultat de fonctionnement reporté :	398 186,56	
001 – Résultat d'investissement reporté :		12 239,38

Budget prévisionnel 2024

Budget primitif 2024 – Vue d'ensemble

	Chapitres	Dépenses (€)	Chapitres	Recettes (€)
Fonctionnement	011	165 000,00	70	600 000,00
	012	740 000,00	74	331 000,00
	65	11 500,00	013	100,00
	67	3 000,00	Sous-total	931 100,00
	022	2 000,00		
	042	9 500,00	002 report	398 186,56
	Sous-total	931 000,00	Sous-total	1 329 286,56
Investissement	20	9 000,00	040	9 500,00
	21	12 739,38	001	12 239,38
	Sous-total	21 739,38	Sous-total	21 739,38
	TOTAL	952 739,38	TOTAL	1 351 025,94

Subvention 2024 au Comité des Œuvres Sociales

Subvention 2024 au COS

- Subvention annuelle établie à 1,5% de la masse salariale
- Proposition de masse salariale 2024 : 740 000€
- Montant 2024 alloué au COS : 11 100€

Agence
Technique
Départementale

ATD11

L'ingénierie au service des collectivités

Merci pour votre attention

Visitez notre site : www.atd11.aude.fr



Assainissement



Bâtiment



Eau potable



Espace public



Ouvrage d'art